



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du vendredi 17 mars 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	11	15

Date de la convocation : 10 mars 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 mars 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le dix-sept mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix mars deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COULLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane (non présente au vote), Madame NÉE Amélie, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame DECURE Mélanie

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane et n'est donc pas représentée pour ce vote.

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.

Monsieur ZEDDE Alain

Secrétaire de séance : Madame TALBOT Christine a été nommée secrétaire de séance.

2023 / 017 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2022 du budget principal présentant un excédent global au 31 décembre 2022 de **796 019,42 €** soit :

- 756 631,62 € d'excédent en section de fonctionnement
- 39 387,80 € d'excédent en section d'investissement

Le solde des restes à réaliser inscrits pour l'année 2022 est déficitaire de **368 656,74 €** (restes à réaliser en recettes d'investissement de 57 722,44 € - restes à réaliser en dépense d'investissement de 426 379,18 €).

Cela donne un excédent cumulé pour 2022, déductions faites des restes à réaliser, de **427 362,68 €**.

Madame le Maire procède à la lecture du compte administratif. Elle demande au doyen de l'assemblée, Monsieur DELAMARE, de soumettre le compte administratif au vote du Conseil municipal. Madame le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Madame TALBOT), VOTE le compte administratif 2022 du budget principal tel que proposé.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE**



Date d'affichage de la présente délibération

Le 28 mars 2023